

pas irraisonnable, puisque la chose s'est déjà faite. Quant à la motion qui a été secondée par l'honorable sénateur, je ne voudrais rien faire qui fût dérogatoire à l'honneur.

Quelques honorables SENATEURS : Oh ! non, non.

L'honorable M. PERLEY : J'ai parlé de la chose à l'honorable sénateur et il l'a approuvée. Je n'ai pas cru mal faire en mentionnant son nom comme secondeur. S'il insiste je retirerai la motion.

L'honorable M. BAKER : Je dois m'être exprimé d'une manière bien confuse si j'ai fait naître l'impression que je blâme mon honorable ami. Je lui ai parlé et j'ai approuvé le projet. Je suis allé plus loin et j'ai exprimé la détermination d'aller moi-même à Rockland. J'ai cru qu'il était bon que tous les sénateurs eussent l'avantage de faire ce voyage, et je suis extrêmement chargé que l'on ait été sous l'impression que je désirais critiquer sa conduite.

L'honorable M. FERGUSON : Naturellement le retrait de la motion ne retiendra pas un honorable sénateur qui désire s'absenter de la Chambre pour ce voyage, et il est à espérer que le Sénat sera bien représenté dans cette occasion.

L'honorable M. SULLIVAN : En justice pour l'honorable sénateur qui a fait la motion, je dirai qu'il ne propose pas une promenade, un voyage de plaisir. L'assemblée a un but purement scientifique et est de la plus haute importance pour les cultivateurs, les hommes de profession et tout le public. On y traitera surtout la question des maladies des animaux et de leur communicabilité à l'homme. La seule chose qui pourrait être considérée comme un plaisir dans ce voyage ce serait de visiter le bétail de l'honorable sénateur. Ce serait joindre l'utile à l'agréable. L'honorable sénateur est président de la société dite Tuberculosis Society of Canada. Cette importante question, qui est controversée aujourd'hui dans le monde scientifique, sera discutée par des hommes éminents, et conséquemment l'assemblée sera très utile d'abord au cultivateur ensuite à l'homme de profession. Je crois que les avocats en retireraient aussi des profits. Je pensais que le Sénat acceptait l'invitation, surtout le leader de la Chambre, qui devait désirer donner aux membres de la Chambre

Hon. M. PERLEY.

l'avantage d'assister à cette assemblée si intéressante.

L'honorable M. SCOTT : Quand j'ai fait les remarques que vous avez entendues, j'ignorais le but de l'assemblée, mais, comme on l'a justement fait remarquer, tout sénateur peut y assister, s'il le désire, et s'occuper aussi de la besogne du Sénat. Nous sommes presque certains de siéger demain soir, et les sénateurs pourront faire cette agréable promenade et assister aussi à la séance de demain soir, et auront la satisfaction de songer qu'ils n'ont pas privé le pays de leurs services.

L'honorable M. PERLEY : En proposant l'ajournement je voulais empêcher qu'on s'occupât demain l'après-midi de l'étude d'une législation importante durant l'absence d'un certain nombre de sénateurs.

La motion est retirée.

BILL CONSTITUANT EN CORPORATIONS LES COMPAGNIES DE MINES.

TROISIEME LECTURE.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (Y) intitulé : "Acte concernant la constitution en corporations des compagnies de mines.

L'honorable M. BEIQUE : Je demande la permission d'appeler l'attention sur l'article 7 du présent bill, qui a été ajouté à la demande de l'honorable président. Il se lit comme suit :

Le présent acte ne s'appliquera qu'aux compagnies possédant ou exploitant des propriétés minières dans plus d'une province du Dominion.

J'ai appelé son attention sur le fait que cet article, tel qu'il est rédigé, pourrait être interprété de manière à détruire tout l'objet du bill—comme ne permettant à une compagnie d'agir en vertu du présent bill qu'après qu'elle aurait possédé et exploité des propriétés dans plus d'une province. En conséquence j'y substituerai cet article :

Le présent acte ne s'appliquera seulement qu'aux compagnies qui ont pour objet de posséder et d'exploiter des propriétés minières dans plus d'une province.

Le PRESIDENT : L'honorable sénateur de DeSalaberry a parfaitement raison. L'amendement qu'il propose maintenant de substituer à celui qui a été fait en comité exprime réellement mieux mon intention que l'amendement qui a été adopté. L'honorable sénateur pourrait, avec la permission de la